

porté à 250 millions. Une seconde modification adoptée en mars 1959 ajoutait 100 millions à la contribution fédérale et une troisième modification adoptée en juin 1960 a porté à 400 millions le montant global des fonds disponibles pour la participation fédérale en vertu de la loi et de ses modifications. La modification de 1960 a également prolongé de trois ans la période pendant laquelle des frais de construction peuvent être engagés en vertu de la loi. Le 27 octobre 1960, le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec ont signé une entente en vue d'une participation commune à l'aménagement de la Route transcanadienne.

En vertu des accords actuels, une route asphaltée traversant tout le Canada devra être terminée le 31 mai 1964; cette route devra être construite conformément aux devis descriptifs généraux prévus dans la loi ou asphaltée selon des normes provinciales satisfaisantes. Cette dernière concession a été faite en vue de supprimer la nécessité de reconstruire des tronçons déjà aménagés afin de hâter le travail dans d'autres régions. Cependant, la contribution fédérale au coût des travaux se limite aux tronçons construits d'après les normes de la Route transcanadienne.

Dans les dix provinces, la route aura, d'après le tracé de 1961, 4,859 milles ainsi répartis: Terre-Neuve, 540; Île-du-Prince-Édouard, 71; Nouvelle-Écosse, 318; Nouveau-Brunswick, 390; Québec, 398; Ontario, 1,453; Manitoba, 309; Saskatchewan, 406; Alberta, 282; Colombie-Britannique, 552; parcs nationaux, 140. Des révisions du tracé ont depuis lors légèrement modifié certains de ces chiffres. Ainsi, une modification du tracé a eu pour effet de raccourcir le parcours dans les parcs nationaux Mount Revelstoke et Glacier en Colombie-Britannique. De même à Terre-Neuve, la route qui traverse le parc national de Terra-Nova a été raccourcie. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1961, le gouvernement fédéral a dépensé \$9,212,344 pour l'aménagement de la Route à travers les parcs nationaux.

Les engagements contractuels concernant les nouveaux travaux de construction de la Route effectués jusqu'au mois de février 1962, ont atteint \$689,709,986, dont environ \$400,000,000 à la charge du gouvernement fédéral, y compris les 40 p. 100 supplémentaires prévus par la loi modificatrice. Au cours de la période, les versements fédéraux aux provinces, à titre de contribution aux travaux antérieurs, provisoires et nouveaux, ont atteint \$332,256,103. Au 31 mars 1961, les travaux à pied d'œuvre représentaient 10,682,043 jours-hommes de huit heures et les travaux hors chantier relatifs à la fourniture des matériaux et des services, 18,159,473 jours-hommes.

En Saskatchewan, les travaux ont été terminés en 1957 sur tout le parcours de 406 milles et la Route y était inaugurée le 21 août de la même année. Dans les provinces où la topographie est plus revêche, les travaux se poursuivent. Au 31 décembre 1961, on avait approuvé des contrats de terrassement couvrant 3,612 milles dont 3,387 milles sont achevés; l'asphaltage conformément aux normes prescrites a été achevé sur une distance de 3,100 milles et on avait approuvé la construction de 557 ponts, passages supérieurs et autres ouvrages de plus de 20 pieds de portée.

**Routes d'accès aux ressources et routes territoriales\*.**—Le programme national de routes d'accès aux ressources, commencé en 1958, en est arrivé, en 1962, presque à mi-chemin des travaux prévus. Au début de la cinquième année du programme, les travaux exécutés dans les dix provinces avaient dépassé \$64,000,000, des contrats d'une valeur de plus de \$101,000,000 avaient été approuvés et les paiements fédéraux aux provinces avaient atteint plus de \$31,000,000. La longueur des routes nouvelles ou à reconstruire est d'environ 4,500 milles, dont plus de 1,700 sont achevés. On prévoit des dépenses de plus de \$18,000,000 au cours de 1962-1963. Selon les conditions des ententes relatives à l'aménagement des routes d'accès aux ressources, le gouvernement fédéral remboursera aux provinces la moitié de cette somme.

\* Rédigé par la Division de la rédaction et des renseignements du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, Ottawa.